

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DEVE 147 Subvention (3 000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France (3^{ème}) pour ses actions de sensibilisation au développement de l'agriculture biologique en Île-de-France.

Mmes Célia BLAUEL et Pénélope KOMITES, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Terre de Liens Ile-de-France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisiens au développement de l'agriculture biologique en Île-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL et par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Terre de Liens Ile-de-France dont le siège social est situé au 24 rue Beaubourg (3^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO